



# **CONVENTION POUR LA LOCATION DU PREAU DE PUYMERLE (commune d'Aussac-Vadalle)**

Et « Le Relais de la Petite Enfance » de la Communauté de Communes Cœur de Charente représentée par Madame DESEMERY Véronique.  
d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

« Le Relais de la Petite Enfance » de la Communauté de Communes Cœur de Charente, représentée par Madame DESEMERY Véronique, loue le préau de Puymerle le 23 juin 2025 à titre gratuit.

- Location du préau\*:

- 30 € : associations ou habitants du territoire de la CDC Cœur de Charente,
  - 100 € : associations ou habitants hors territoire de la CDC Cœur de Charente,
  - utilisation du préau sans sanitaires : gratuité
  - dépôt d'une caution de 1000 €.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public.

- Date et heure de la prise en charge : 23 juin 2025 à 09h30
  - Date et heure de la remise à disposition de la CDC : 23 juin 2025 à 18h00

- Objet de la location : pique-nique – env. 20 personnes

Fait à Aussac-Vadalle, le 13 juin 2025.

*Je reconnais avoir été informé par la mairie, que le présent contrat est conclu pour un usage paisible du site et uniquement pour l'objet et le nombre de participants déclarés.*

*Toute autre utilisation annulant le présent contrat.*

*Le maire m'a également informé que le site de Puymérle fait partie d'un site environnemental, objet d'une attention particulière de la mairie.*

Lu et approuvé,  
Le locataire.

*Christian CROIZARD  
Président de la CdC Cœur de Charente  
Par convention,  
Gérard LIOT  
Maire d'Aussac-Vadalle*

\* rayer les mentions inutiles

\* il est rappelé que le débroussaillage des abords du préau est à la charge des locataires, la CDC n'assure le nettoyage qu'une fois l'an

\* nous rappelons qu'il est important de faire attention de l'usage de l'eau des sanitaires.